



Communiqué de presse

Lyon, le 1^{er} mars 2017

« Juridikthon » : l'Anact réunit experts et étudiants pour un « hackathon » juridique

L'Anact organise le premier « Juridikthon », en collaboration avec le DoTank, living lab des entreprises moyennes, et le Master 2 « Droit du travail et de l'emploi » de Toulouse, les 2 et 3 mars prochains à Lyon.

L'objectif est de proposer à des entreprises qui souhaitent développer des innovations organisationnelles des solutions sécurisées juridiquement.

Six équipes, composées de quatre étudiants du Master, de chargés de mission du réseau Anact-Aract et d'un avocat en droit social, concourent pendant deux jours dans un format « hackathon ». Des experts de toutes disciplines les accompagneront pour les aider dans leurs travaux (benchmark international, codage d'applications numériques, représentants de l'Etat, etc.) mobilisant au total plus d'une centaine de personnes.

Un grand prix récompensera la meilleure innovation organisationnelle assortie de garanties juridiques. Il sera remis le 6 mars par Myriam El Khomri, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, à Paris.

Le point fort de ce « Juridikthon » : traiter de questions réelles et concrètes auxquelles des entreprises moyennes sont confrontées et pour lesquelles elles ne trouvent pas de réponses simples. Sept entreprises ont accepté de soumettre leurs problématiques au concours.

Pour y répondre, le « Juridikthon » ambitionne de rapprocher juristes et spécialistes de la santé et des conditions de travail. Il offre l'opportunité à ces deux univers d'être en situation de collaborer pour faire émerger des innovations sociales concrètes en s'appuyant sur des apports d'expertise méthodologique pour l'Anact et de sécurisation juridique pour les étudiants accompagnés par un juriste expérimenté.

Les équipes travailleront sur les thèmes suivants :

- le dialogue professionnel et social ;
- l'évaluation de la charge de travail ;
- le développement du télétravail ;
- le temps de travail, la déconnexion, la conciliation de vie privée - vie professionnelle ;
- la QVT et le pilotage d'une transformation organisationnelle.

Les équipes présenteront leurs projets au jury, présidé par le directeur général du travail, Yves Struillou, sous forme de « pitch » le vendredi après-midi. Après délibération, outre le grand prix, deux « coups de cœur » seront attribués par Wolters Kluwer France et le DoTank pour récompenser la qualité des autres productions.

Contact Presse :

Emma Step – e.step@anact.fr - 04 72 56 13 39

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social et d'un réseau de 17 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract).

Le réseau Anact-Aract a pour vocation de mettre en capacité les salariés et directions, plus particulièrement dans les petites et moyennes entreprises, de recourir à des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité du service à l'usager et performance durable.